**Mohamed Alaoui Abdellaoui : «Nous avons proposé de relever l’âge de la retraite à 65 ans sur dix ans»**

Il y a eu déjà une première réforme paramétrique à travers l’augmentation des cotisations de 14 à 100%. Mais comme on est face    à un premier déficit, d’autres mesures paramétriques peuvent être prises en attendant la réforme globale.

**ALM : Quels sont les points que vous allez aborder au cours de votre conseil d’administration?**

Mohamed Alaoui Abdelaoui : Nous allons aborder l’arrêté comptable de l’année 2011 ainsi que le bilan actuariel arrêté également à fin 2011. Il sera également question du bilan du contrat-programme 2011-2013 signé entre la Caisse marocaine des retraites et l’Etat. Les contenus des bilans seront dévoilés à la fin du conseil d’administration dans un communiqué.

**Allez-vous également parler de la situation financière de la CMR sachant que les premiers déficits sont prévus cette année?**

Effectivement, nous aborderons la question dans le cadre de notre bilan actuariel. Nous allons dans le cadre du conseil d’administration discuter de la question. C’est notre Conseil d’administration qui prendra une décision avant de soumettre son avis et ses propositions pour l’Etat. De notre part, nous présenterons les tenants et les aboutissants du dossier.

**Selon vous, est-ce que le seuil critique a déjà été atteint?**

Le premier déficit tel qu’il a été prévu la première fois était attendu au premier trimestre 2012. Mais suite aux résultats du dialogue social de 2011, ce premier déficit a été reporté de six mois. Aujourd’hui, il est programmé au dernier trimestre de l’année en cours.

**En attendant la réforme globale des caisses de retraites qui traîne depuis 2004, quelles sont les mesures urgentes qui peuvent être adoptées?**

La réforme paramétrique de la CMR peut être prise en compte soit parallèlement ou bien de manière indépendante par rapport au processus global de la réforme. Il y a eu déjà une première réforme paramétrique à travers l’augmentation des cotisations de 14 à 100%. Mais comme on est face à un premier déficit, d’autres mesures paramétriques peuvent être prises en attendant la réforme globale.

**Quelle est la nature de ces mesures?**

Nous avons déjà fait des propositions en 2010 et en 2011. Il va falloir attendre le Conseil d’administration pour connaître les mesures qui seront proposées. L’année dernière nous avons proposé de relever l’âge de la retraite à 65 ans sur dix ans, le calcul de la pension sur les 8 dernières années d’une manière graduelle et l’augmentation du taux de cotisation de 20 à 26% à raison de 2% par an.

 **L’Etat injectera-t-il de l’argent pour éviter à la CMR d’entamer la consommation de ses produits puis ses réserves?**

Je ne peux ni infirmer ni confirmer ceci puisque c’est le Conseil d’administration qui décidera.

|  |
| --- |
|  |
|  |

***Source : Aujourd’hui le Maroc du 31mai 2012.***